

CHALLENGE NORMAND 2025-V05

CK 2025/20

Sommaire

REGLEMENT SPORTIF	- 1 -
REGLEMENT	- 1 -
OBLIGATIONS GENERALES	- 2 -
LE CHALLENGE NORMAND 2025 : PRINCIPE ET DEROULEMENT	- 2 -
CLASSEMENTS	- 3 -
CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES	- 3 -
PILOTES ADMIS	- 3 -
KARTS ET MATERIELS ADMIS	- 3 -
CARBURANT	- 4 -
SECURITE GENERALE	- 4 -
DEROULEMENT DU CHALLENGE NORMAND	- 5 -
GRILLE DE DEPART	- 5 -
PROCEDURE DE DEPART	- 6 -
SUSPENSION D'UNE COURSE	- 6 -
REPRISE D'UNE COURSE	- 6 -
ARRIVEE	- 6 -
PARC FERME	- 6 -
INCIDENTS	- 6 -
DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX	- 6 -
DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM	- 6 -
REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON	- 6 -



REGLEMENT SPORTIF

Les ASK Rouen 76, Cambremont, Gréville-Hague, Caen-Cabourg, Centre Manche Karting organisent, avec le concours de la Ligue Karting Normandie (LKN), le Challenge Normand qui compte **6 épreuves** de type « **Course Club** » sur une journée.

Le Challenge Normand est placé sous la responsabilité d'un Collège d'Organisation composé des 5 présidents des clubs concernés plus Claude GRIPON qui préside ce Collège soit 6 membres.

Ce Challenge se déroule en une série de six épreuves sur une période allant de mars 2025 à fin octobre 2025.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la réglementation FFSA, des prescriptions générales FIA Karting et du Code Sportif International.

Ce Challenge est organisé conformément au Code Sportif International 2025 « le Code » aux prescriptions générales FIA Karting 2025, au Règlement FIA Karting 2025 et aux annexes sportives et Technique FFSA 2025, sans dérogation.

Un règlement particulier sera par ailleurs établi par chaque club organisateur, pour chacune des épreuves du Challenge Normand 2025.

REGLEMENT

1] Toute modification dans le présent règlement doit être validée aux 4/5 des membres du Collège d'Organisation. Toute modification du règlement, préalablement visé, devra être impérativement visée par la FFSA.

OBLIGATIONS GENERALES

2] Tout Pilote, Concurrent ou Officiels participant au Challenge normand s'engagent en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting ainsi que le Règlement Particulier de la Compétition et le présent Règlement Sportif et les annexes FFSA.

3] Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement Sportif.

LE CHALLENGE NORMAND 2025 : PRINCIPE ET DEROULEMENT

4] Calendrier des compétitions du Challenge :

Le Challenge se déroule sur six compétitions.

Les dates retenues pour ces compétitions sont :

- 02 Mars 2025	Circuit Lucien Lebreton / Anneville	ASK Rouen 76
- 15 Juin 2025	Circuit Lucien Lebreton / Anneville	ASK Rouen 76
- 29 Juin 2025	Circuit de Mortain	ASK Cambremont
- 07 Septembre 2025	Circuit de la Hague	ASK Gréville - Hague
- 05 Octobre 2025	Circuit de Cabourg	ASK Caen-Cabourg
- 19 Octobre 2025	Circuit de Lessay	ASK Centre Manche Karting

La deuxième compétition (15 juin 2025 sur le circuit Lucien Lebreton à Anneville) est qualificative pour la Coupe de France et Coupe des Régions 2025, avec la compétition J4 du championnat de Normandie 2025 sur le circuit d'Aunay les Bois (24 et 25 mai 2025).

Les quatre résultats (pré-finale et finale) déterminent le classement final.

Statut de la Compétition :

5] Les compétitions ont le statut de compétitions nationales type « Courses Clubs ».



6a] Chaque compétition comprendra :

- Des essais libres
- Un briefing organisé par le Directeur de Course, à l'issue des essais libres du samedi après midi
- Des essais qualificatifs
- Une manche qualificative, position de départ dans l'ordre des résultats des essais qualificatifs.
- Une pré-finale, les positions de départ seront déterminées par le classement de la manche qualificative.
- Une finale, les positions de départ seront déterminées par l'arrivée de la pré-finale.

6b] Déroulement de la compétition :

INTITULE	CATEGORIE	CONDITIONS et LONGUEUR
Essais qualificatifs	Toutes catégories	6 mn
Manche qualificative	Mini60	8min + 1 tour
	Toutes catégories	10min + 1 tour
Préfinale	Mini60	12min + 1 tour
	Autres catégories	15min + 1 tour
Finale	Mini60	12min + 1 tour
	Autres catégories	15min + 1 tour

Le drapeau à damier sera présenté au kart de tête lorsqu'il franchit la ligne d'arrivée (« La Ligne ») à la fin du dernier tour. La Ligne consiste en une ligne unique traversant la piste.

CLASSEMENTS

7a) Attribution des points à tous les finalistes

Le classement de la pré-finale et celui de la finale donneront lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	13 points au 13 ^{ème}	7 points au 19 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	12 points au 14 ^{ème}	6 points au 20 ^{ème}
32 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	11 points au 15 ^{ème}	5 points au 21 ^{ème}
26 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	10 points au 16 ^{ème}	4 points au 22 ^{ème}
22 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	9 points au 17 ^{ème}	3 points au 23 ^{ème}
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	8 points au 18 ^{ème}	2 points au 24 ^{ème}
1 point au-delà du 24 ^{ème}			

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

A l'issue de la sixième épreuve du Challenge, le classement général sera établi en additionnant **tous les résultats des courses soit potentiellement 12 résultats (pré-finale et finale)**.

L'ensemble des pilotes ayant participé à une compétition minimum, du Challenge Normand 2025, seront classés dans le classement général.

En cas d'ex aequo, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé où s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale et de la finale se verra attribuer **2 points supplémentaires**.

7b) Disqualification : Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à Disqualification de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve.

7c) Classement général final du CHALLENGE NORMAND 2025

Tout pilote licencié, quel que soit sa Ligue, marque des points sur chacune des épreuves à laquelle il a participé.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite.

Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-æquo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Absence à une épreuve :

Tout pilote absent lors d'une épreuve ne marquera aucun point.

Non-présentation en Prégrille phases finales :

En cas d'absence pour cas de force majeure (maladie, accident, panne ...) avec production d'un certificat médical ou avis de la commission technique, il sera attribué un point pour la pré-finale et un point pour la finale, pour les pilotes ayant participé aux Essais qualificatifs et à la Manche qualificative.



CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES

8] Le Challenge Normand est ouvert à tout pilote détenteur :

- de la licence Nationale Concurrent Conducteur Karting « NCKK » en cours de validité pour 2025.
- d'une licence Nationale de Karting Pilote National Entraînement Course Club Junior Senior Karting « NECCJSK » Concurrent Conducteur en cours de validité pour 2025.
- d'un « titre Participation National Course Club Karting » en cours de validité dans sa catégorie

PILOTES ADMIS

9a] Tout pilote désirant concourir dans le cadre du Challenge Normand à la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité.

9b] Tout pilote, quel que soit sa Ligue d'appartenance sera classé dans le Challenge Normand .

9c]. Un pilote ne pourra être classé dans le Challenge Normand que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

Seuls l'aire de stationnement des camping-cars et caravanes ainsi que le droit de piste de la journée du vendredi pourront être facturés en supplément par l'organisateur.

KARTS ET MATERIELS ADMIS

10a] Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

CATEGORIE	TYPE MOTEUR	NOMBRE	PLOMBAGE MOTEUR
MINI 60	VORTEX MINI 60	UN	oui
NATIONALE	ROTAX J125 MAX	UN	non
SENIOR-MASTER GENTLEMAN	IAME X30 / ROTAX J125 MAX Racing et Evo	DEUX	non
KZ2 SENIOR MASTER/GENTL	Moteurs Homologues CIK/FIA	DEUX	non
ROTAX Senior & Master	ROTAX J125 MAX Racing et Evo	DEUX	Oui
OPEN	Les pilotes s'engageant en catégorie OPEN sont classés dans cette catégorie exclusivement. Deux classements seront établis : + 125 (y compris les DD2) et - 125. Le règlement technique national de la catégorie Open sera appliqué. Le Carénage Avant et son kit de montage ainsi que la protection des roues arrière FFSA / CIK sont obligatoires. Poids : Kart complet plus pilote en tenue = 155 kg minimum.		

Châssis - Moteur :

10b] Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Mini 60, Rotax (cf. tableau ci-dessus).

10c] Pour toutes les catégories, en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

- si pas de série pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.
- si séries pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

10d] Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

Pneumatiques :

10e] Chaque pilote disposera par épreuve, dans toutes les catégories, de 4 pneus slicks. En cas de crevaison avérée sur la piste et dûment constatée par le Commissaire Technique, le concurrent pourra utiliser un pneu de secours déjà utilisé pendant les essais libres . Le pneu abimé lui sera rendu à la fin de la manifestation.

Pour les catégories pour lesquelles les pneus pluie sont autorisés le processus d'utilisation est identique.

Tous les pneus doivent être enregistrés avant le début de la manifestation auprès de la commission technique.

10f] L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le Pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la Prégrille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition (essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

10g] La Ligue de Normandie attribue, à chaque pilote, un numéro de course.

Les numéros seront fournis par la Ligue lors de la première participation à une épreuve du Challenge Normand.

CARBURANT

11] Le carburant devra obligatoirement être de l'E5 sans plomb 98.

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA sont autorisées.

Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

SECURITE GENERALE

12] Se reporter à l'article 2.14 des Prescriptions générales CIK/FIA.





DEROULEMENT DU CHALLENGE NORMAND

Les épreuves du Challenge Normand devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (règlement CIK-FIA et annexe FFSA).

13a] La compétition se compose d'Essais Libres, d'Essais Qualificatifs, d'une Manche Qualificative, d'une Préfinale et d'une Finale.

13b] Transpondeur :

A compter des essais qualificatifs :

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) est obligatoire, sous peine d'une amende 100€ pour le transpondeur et de l'annulation du meilleur tour des essais qualificatifs pour l'absence d'un ou plusieurs numéros de courses.

A compter de la deuxième infraction lors de la même compétition, cela entraînera la disqualification du concurrent/pilote de la séance d'Essais Qualificatifs, de la Manche Qualificative ou de la phase finale concernée.

En cas de 3ème infraction, la pénalité sera laissée à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.

Les pénalités en temps ne sont pas susceptibles d'appel.

Les amendes infligées par les Commissaires Sportifs doivent être payées immédiatement et à l'ordre de la FFSA.

Chauffe moteur :

Il est interdit de démarrer ou de chauffer un moteur dans **l'enceinte du circuit**. Le démarrage est toléré en parc assistance départ **après autorisation du Délégué Technique**.

Avant les Essais Qualificatifs si un Juge de Fait constate un démarrage ou une chauffe moteur d'un kart dans l'enceinte du circuit, les trois meilleurs temps de la séance d'essais qualificatifs de ce kart seront annulés.

Après les Essais Qualificatifs si un Juge de Fait constate un démarrage ou une chauffe moteur d'un kart dans l'enceinte du circuit, une pénalité de trois secondes sera appliquée dans la manche suivante (manche qualificative, Super-Manche, préfinale, finale) pour le kart concerné.

13c] La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au **briefing**, tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.

L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

13d] Absence de bâche de protection avec tapis de sol (Art 4.4 du RSN)

En cas d'absence de cette protection la commission sportive peut infliger une amende de 100€.

Le départ sera refusé à tout pilote n'ayant pas acquitté son amende.

Les sanctions peuvent être annulées par la Commission Sportive, dès lors que le pilote démontre

qu'il s'est mis en conformité.

13e] Les essais qualificatifs pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, **six minutes**, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier.

Durant les essais qualificatifs, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

13f] Places de départ pour la Manche Qualificative

Les places de départ pour la Manche Qualificative sont celles du classement des essais chronométrés.

13g] Phases finales : Un pilote ne pourra prétendre participer aux Phases Finales (pré-finale et finale) que s'il a effectivement participé à la manche qualificative, la non-participation à la Manche Qualificative ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constaté par un officiel de l'épreuve.

Le pilote pourra être refusé au départ de la pré-finale et de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

13h] Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la préfinale.



GRILLE DE DEPART

14] Article 2.19 des prescriptions générales CIK/FIA.

PROCEDURE DE DEPART

15] Se reporter à l'article 2.20 des Prescriptions générales CIK/FIA.

16] **Sur demande du Directeur de Course**, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du Pilote concerné de la Compétition.

SUSPENSION D'UNE COURSE

17] Article 2.21 des Prescriptions générales CIK/FIA.

REPRISE D'UNE COURSE

18] Article 2.22 des Prescriptions générales CIK/FIA.

ARRIVEE

19] Article 2.23 des Prescriptions générales CIK/FIA.

PARC FERME

20] Article 2.13 des Prescriptions générales CIK/FIA.

INCIDENTS

21a] Article 2.24 des Prescriptions générales CIK/FIA

21b] Disqualification du Challenge Normand

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de disqualifier du Challenge tout pilote :

- qui aurait contrevenu, d'une façon répétée aux règlements, sportif ou technique FFSA, ou au présent règlement général du Challenge.
- qui par ses propos, ses actes ou ses écrits aura porté un préjudice moral ou matériel au Challenge, aux officiels ou à une des ASK organisatrices.



DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX

22] Tout pilote désirant participer à une course du Challenge Normand devra s'inscrire directement auprès de l'ASK organisatrice.

Le tarif est de 130€ pour chaque manifestation.

Pour les inscriptions reçues hors délai (après le lundi précédent la course) le tarif est de 160€.

Pour les licenciés dans une ASA une majoration de 30€ par course sera demandée sauf pour ceux ayant payé l'adhésion de 49 € à la LKN.

Sur le montant d'inscription, 10 € seront reversés par l'ASK organisatrice pour constituer le Fond de Prix de fin de saison.

23] NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les organisateurs doivent fournir toutes facilités aux membres de la Commission des Ligues de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

24] RAPPORT DE CLOTURE

Les résultats de chaque épreuve du Challenge devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question et envoyé au Président de la Ligue.

DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

25] A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de podium sera mise en place par le club organisateur.

Une coupe ou trophée, fournie par l'organisateur, sera remise aux trois premiers de chaque catégorie.

Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.

REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON



26] Dotation finale : Coupes, trophées et lots de valeurs sont remis. Cette dotation finale s'effectue à une date et lieu fixés par le Collège d'Organisation du Challenge Normand et la LK Normandie.

Tout pilote ayant participé à une compétition minimum du Challenge Normand 2025 sont classés pour le résultat final.

Les trois premiers pilotes de chaque catégorie sont récompensés par un trophée ou coupe.

Les pilotes ayant participé à CINQ compétitions minimum sur SIX, percevront une récompense financière :

- Catégorie Mini60 = l'ensemble des pilotes
- Autres catégories = limité aux cinq premiers pilotes du classement final.

- Être présent à la remise des prix.

Fait à Marcey les Grèves, le 21 janvier 2025

Président du Collège d'Organisation
Claude GRIPON



Président de la Ligue de Normandie
Michael DESMONTS

